

MAIRIE DE SAINT ANDRE ALLAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2015

Présents : Jean-Jacques ALBIE- Carine AUDIT- Françoise BRUSCAND- Régine BRUSQUAND- Jean-Michel DELPECH- Philippe DEPOIX- Mylène GALMOT- Solange LAMOTHE- Patrick MANET- Joseph MARVAUD- Nicolas PREVOST- Patrick SALINIE- Dominique THIBART- Patricia VINETTE

Absent excusé : Jean-Pierre GAUTHIER procuration à Mylène GALMOT

La réunion débute à 21h30

Mr Jean-Michel DELPECH est désigné comme secrétaire de séance.
Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 27 Mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

I - Vente de la maison « 5 les Hauts de Lassagne »

Le conseil municipal décide de vendre cette maison au prix de 140 000,00 euros selon la première estimation d'une agence immobilière, celle des Domaines et la proposition des futurs acquéreurs.

Cette vente sera confiée à Maître OUDOT notaire à Sarlat.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

II - Convention CAUE

Cette convention a pour mission d'accompagner la commune dans le projet d'extension et d'aménagement du bourg. Elle détaille la nature de cette mission ainsi que le montant de la participation forfaitaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

III - Personnel communal

Le conseil municipal décide la création à compter du 1^{er} septembre 2015 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour 29,20 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal décide la création à compter du 04 septembre 2015 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour 12,50 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal décide la création à compter du 04 septembre 2015 de l'emploi permanent d'un adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour 8,25 heures hebdomadaires. (8h15 mn)

Le conseil municipal décide la création à compter du 1^{er} septembre 2015 d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour 16 heures hebdomadaires suite au départ prévu de d'un agent fin octobre 2015.

Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité.

IV- Indemnités de conseil et de budget Receveur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas allouer d'indemnité de conseil pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2015 au Receveur ainsi qu'à son adjoint (10 voix contre et 5).

V- Association Club Barjos Caisses 24 : Demande de subvention exceptionnelle

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la course de caisses à savon, cette association a sollicité la commune pour une participation supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros à cette association afin de marquer l'évènement.

VI- SMDE- Adoption du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Saint André Allas.

VII- QUESTIONS DIVERSES

Annnonce des différentes étapes de mise en œuvre du Service Urbanisme Intercommunal.

Fin de la réunion à 23h00